



**E**ntre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, vous allez désigner les représentants du personnel en Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) de votre grade.

Cette instance, élue pour 4 ans, a compétence pour émettre un avis sur tout ce qui concerne votre dossier individuel : titularisation, mutation, promotion et évaluation professionnelle notamment.

Pour être défendus, il est essentiel d'élire des représentants au fait des réalités de nos services. C'est le cas des candidats présents sur les listes du syndicat **F.O.-DGFIP**.

### Qui sont les candidats **F.O.-DGFIP** ?

Des collègues représentatifs des différentes missions de notre direction qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances publiques.

De nouveaux militants motivés pour faire respecter les droits de tous les agents.

Des élus sortants qui ont l'expérience des règles de gestion et qui ont à cœur de défendre vos droits sans parti pris, sans jamais s'engager dans la cogestion.

En effet, parce qu'ils militent au sein d'une organisation libre et indépendante, ils sont porteurs des seules demandes des personnels et entendent tout mettre en œuvre pour défendre vos intérêts et obtenir satisfaction.

Vos élus **F.O.-DGFIP** en CAPN ont défendu dans toutes les instances et toutes les catégories statutaires les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents de notre Direction Générale.

Les règles de gestion ont été profondément modifiées au cours de la mandature qui s'achève. Lors des longs cycles de discussions organisés par la Direction Générale, les représentants **F.O.-DGFIP**, uniquement motivés par l'intérêt légitime des personnels, mais trop souvent seuls, ont constamment proposé que le meilleur s'applique à l'ensemble des agents.

Pour rétablir de véritables garanties pour les personnels, il y a urgence à en finir avec un système à bout de souffle dont la rigidité favorise l'injustice sociale et l'opacité. Pour **F.O.-DGFIP**, ce n'est possible que dans le cadre de règles de gestion discutées au niveau national et d'application identique sur l'ensemble du territoire.

Voter **F.O.-DGFIP**, syndicat libre et indépendant, c'est défendre, ensemble, le service public et nos missions. Se battre pour une revalorisation générale des salaires, des carrières, pour l'amélioration de nos conditions de travail au quotidien, pour des statuts qui reconnaissent nos compétences et notre expertise !

**F.O.-DGFIP**, 1<sup>ère</sup> organisation dans la Fonction publique d'État, est une confédération et, à ce titre, est un interlocuteur légitime à tous les niveaux de décision de l'Etat. Gagner des droits nouveaux, cela ne se joue pas uniquement au niveau directionnel ou ministériel. En votant **F.O.-DGFIP**, vous défendrez les valeurs républicaines et la Fonction publique qui sont garantes de l'égalité de traitement de tous les citoyens.

En votant **F.O.-DGFIP**, vous désignerez des représentants qui préparent chaque dossier et démontrent le bien fondé des revendications par des arguments construits et percutants.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE

*Je Vote*



**NOS DIFFÉRENCES**   
**FONT LA DIFFÉRENCE**

## AVEC F.O.-DGFIP, DES REVENDICATIONS QUI FONT AVANCER VOS DROITS

**Services Publics** : pour F.O., il n'y a pas de République sans services publics. Au moment où le gouvernement prévoit d'abandonner certaines missions de l'État, F.O. rappelle qu'aucun débat n'a jamais eu lieu sur les besoins et les missions des services publics, ainsi que sur les ressources fiscales nécessaires.

**Rémunérations** : F.O. est aussi le syndicat du bulletin de paye. F.O. revendique une revalorisation immédiate d'au moins 16 % de la valeur du point d'indice afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, ainsi qu'une autre politique salariale pour la Fonction Publique.

**Conditions de travail** : F.O. condamne une politique d'austérité qui détruit la Fonction Publique, alors que les drames humains (maladies, stress, dépressions, accidents, suicides...) ne cessent d'augmenter dans tous les services publics.

**Missions** : F.O. exige des moyens humains et matériels suffisants pour assurer un service public de proximité et de qualité. F.O. rejette toutes les mesures favorisant la fragilisation de nos missions, préalable à leur abandon ou à leur privatisation.

## POUR F.O.-DGFIP, LE PLUS IMPORTANT C'EST FORCEMENT VOUS !

### AGENTS TECHNIQUES

- ➔ Une carrière linéaire de l'indice majoré 367 à 523
- ➔ L'accès au grade supérieur dès que sont remplies les conditions statutaires.
- ➔ Dès 4 ans dans le dernier échelon ou dès 56 ans, promotion à titre personnel à un grade de fin de carrière ou en catégorie B

### AGENTS ADMINISTRATIFS

- ➔ Une carrière linéaire de l'indice majoré 367 à 523
- ➔ L'accès au grade supérieur dès que sont remplies les conditions statutaires.
- ➔ Dès 4 ans dans le dernier échelon ou dès 56 ans, promotion à titre personnel à un grade de fin de carrière ou en catégorie B

### CONTRÔLEURS

- ➔ Une refonte complète et ambitieuse de la grille indiciaire
- ➔ Une carrière linéaire de l'indice majoré 384 à 658 sur deux niveaux de grade sans concours.
- ➔ 6 mois avant la cessation définitive d'activité, promotion à un grade supérieur et en catégorie A pour les contrôleurs principaux.

### GÉOMÈTRES

- ➔ Une refonte complète et ambitieuse de la grille indiciaire
- ➔ Le maintien des géomètres au sein de la DGFIP.
- ➔ L'intégration en catégorie A.

### INSPECTEURS

- ➔ La réduction de la durée de carrière (portée à 26 ans avec PPCR)
- ➔ L'accès systématique au grade d'IDiv en fin de carrière
- ➔ La suppression de l'échelon stagiaire inférieur aux 1<sup>ers</sup> échelons de B et C (IM 321)

### INSPECTEURS DIVISIONNAIRES

- ➔ Un accès à IDiv HC, pour tous les IDiv de Classe normale ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon sans mobilité géographique ou fonctionnelle
- ➔ Un accès prioritaire sur postes C2 pour les IDiv Hors Classe.
- ➔ L'amélioration des possibilités de promotion à IP, AFIPA et AFIP

**FO**  
DGFIP

**NOS DIFFÉRENCES**   
**FONT LA DIFFÉRENCE**